

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2010

Le neuf novembre deux mil dix à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Valérie GEYNET à Chantal REY, Marie-Catherine LAMIRAL à Philippe GUYON, Marie-Thérèse PASTORINO à Guillaume FAVIER, Joao SANTOS à Denise CORTEY.

Etait absente et excusée : Nathalie MARGAIN

Date de convocation : Mardi 2 novembre 2010

Les Conseillers présents, soit 20 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Fabienne RETY et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2010

Affichage des délibérations le 5 octobre 2010 pour être rendues exécutoires.

Affichage du compte-rendu des délibérations prises en séance le 5 octobre 2010.

Le procès-verbal est en cours de relecture par les secrétaires de séance. Le vote est différé.

Philippe GUYON : « Quand on est secrétaire, on est aussi un conseiller municipal qui participe aux débats et il est difficile de prendre des notes pour faire des comptes-rendus corrects. Jacky RAVAZ, tu as fait l'expérience, tu connais. Emmanuel ce serait bien que tu essaies. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Je ne suis pas compétent pour prendre en sténo et je suis impliqué dans les débats. Je fais partie de l'opposition face à la majorité. »

Le Maire : « Dans un compte-rendu, il n'est pas question de majorité ou d'opposition. Du reste, rien n'oblige dans les textes à relater l'intégralité des débats. La seule obligation figurant dans les textes, c'est de retracer les décisions prises par le conseil sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. La rédaction des extraits doit être telle que les administrés puissent saisir le sens et la portée réelle des décisions du conseil afin de savoir si elles sont susceptibles de leur faire grief. Et je voudrais clore le débat là-dessus car c'est facile de critiquer quand on ne fait pas. Et je trouve vos critiques dures et particulièrement désobligeantes envers les secrétaires de séance et Mme BALME. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Je ne comprends pas pourquoi le compte-rendu a été affiché avant même qu'il ait été approuvé. »

Le Maire explique la différence entre le procès-verbal de séance et le compte-rendu des délibérations.

Le compte-rendu de chaque séance retrace les décisions prises par le conseil sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Il doit être affiché dans la huitaine en mairie. L'affichage du compte-rendu confère aux délibérations prises en séance un caractère exécutoire. Aussi, la rédaction des extraits doit être telle que les administrés puissent saisir le sens et la portée réelle des décisions du conseil afin de savoir si elles sont susceptibles de leur faire grief. Par

ailleurs, les noms des conseillers ayant pris part aux délibérations doivent également être mentionnés afin de vérifier le respect des dispositions de l'article L 2131-11 du CGCT visant à interdire la participation aux délibérations des conseillers personnellement intéressés à l'affaire qui en fait l'objet.

Le procès-verbal doit mentionner certaines indications essentielles telles que

- ☞ le nom des votants et le sens de leur vote,
- ☞ jour, heures et lieu de la séance,
- ☞ nom du président de séance et des conseillers présents ou représentés,
- ☞ affaires débattues, indications faisant apparaître la tenue d'un débat contradictoire et décision prise (avec résultat du vote)
- ☞ plus ou moins en détail, les différentes interventions : dans la pratique, alors que certains procès-verbaux reprennent intégralement ou de façon analytique les interventions des conseillers, d'autres se contentent de mentionner l'existence d'un débat, sans que cela entache d'illégalité la délibération.

En conclusion, le Maire établit deux documents pour chaque conseil municipal :

- Un compte-rendu des délibérations prises appelé également publication des délibérations,
- Un procès-verbal de séance ou compte-rendu des débats.

Emmanuel GUTIERREZ : « Qui est Mme BALME ? »

Le Maire : « Vous êtes élu aux Avenières ? C'est la Directrice Générale des Services. »

Jacky RAVAZ : « A propos de procès-verbal et de compte-rendu, cela aurait été bien que l'on ait le procès-verbal aujourd'hui. Il y a quand même eu le temps. »

Le Maire : « Il est en cours de relecture chez les secrétaires. »

Jacky RAVAZ : « C'est la première fois que cela arrive. Je me demande si c'est le fruit du hasard. »

Le Maire : « Non ce n'est pas la première fois. Par exemple, lors du conseil municipal du 30 octobre 2008, les conseillers ont approuvé les comptes-rendus du 10/07/2008 et du 25/09/2008, soit les comptes-rendus de deux conseils antérieurs. Idem lors de la séance du 31 mars 2010, les comptes-rendus du 4 février et du 4 mars 2010 ont été approuvés en même temps. »

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 9 novembre 2010

VOTE
POUR A L'UNANIMITE (20 présents+6 pouvoirs)

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2010
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 9 novembre 2010

I. ASPECT FINANCIER

2010-8-1 Délibération modificative budgétaire n°5- Budget général

2010-8-2 Délibération modificative budgétaire n°1- Budget annexe du boulodrome

2009-8-3 Transfert de charges – Camping municipal

2010-8-4 Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens – Office de Tourisme - Syndicat d'Initiative des Avenières et de Veyrins-Thuellin

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2010-8-5 Rapport d'activité 2009 – Syndicat Energies de l'Isère (SE 38)

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2010-8-6 Acquisition de la parcelle AC n°534 – Réserve foncière

IV. PERSONNEL COMMUNAL

2010-8-7 Mise en place d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans l'équipe d'entretien

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 15 juin 2010
- Présentation du rapport sur le patrimoine arboré de la commune
- Cérémonie du 11 Novembre 2010
- Prochain conseil municipal le 9 décembre 2010

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER**2010-8-1 Délibération modificative budgétaire n°5- Budget général**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2010.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
6065-321	Livres disques	600 €	
6554-01	Contributions organismes de regroupement	-2 000 €	
67441-01	Budgets annexes	2 000 €	
7062-321	Redevances et droits à caractère culturel		600 €
	Total	600 €	600 €
Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 194 : Acquisition matériel, outillage, mobilier		
2182-194-822	Matériel de transport	4 000 €	
024-194-01	Reprise ancien matériel de transport		4 000 €
	Op n° 287 : Voirie		
2315-287-822	Installations aménagements	8 500 €	
	Op n° 289 : Aménagement route du Jalérieu		
2315-289-822	Installations aménagements	-8 500 €	
	Total	4 000 €	4 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 2 Jacky RAVAZ Emmanuel GUTIERREZ

Le Maire précise qu'il s'agit de la transcription comptable

- *du produit de la vente de documents déclassés affecté à l'achat de nouveaux livres en cours d'année,*
- *de la cession du camion des services techniques,*
- *virement de crédits à l'opération dite voirie.*

2010-8-2 Délibération modificative budgétaire n°1- Budget annexe du boudrome

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2010.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
6152	Entretien et réparation de biens immobiliers	2 000 €	
74	Subvention d'exploitation		2 000 €
	Total	2 000 €	2 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 – Jacky RAVAZ

Le Maire expose que ces écritures correspondent aux travaux de réparation du chauffage gaz au compte 6152 pour 2.150,93 € HT.

Le Maire rappelle que la subvention d'exploitation est issue d'une subvention du budget général (inscrite dans la délibération modificative budgétaire n°5).

2009-8-3 Transfert de charges – Camping municipal

Pour des raisons techniques, la commune a pris en charge dans le budget général la rémunération du personnel. La valorisation de la mise à disposition s'élève à 22.314,73 €.

Le Maire propose de transférer la charge financière d'un montant de 22.314,73 € au budget annexe du camping. Des crédits sont ouverts au budget, compte 658 (autres charges diverses de gestion courante).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous documents et actes relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 – Jacky RAVAZ

Philippe GUYON : « Au camping, il y a du personnel ? »

Le Maire : « Il y a un saisonnier et du personnel communal (principalement issu des services techniques) mis à disposition. C'est une gestion entièrement municipale. »

Jacky RAVAZ : « Je m'abstiens sur tout ce qui est budget. Je ne veux pas m'associer à la gestion de la commune. »

2010-8-4 Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens – Office de Tourisme - Syndicat d'Initiative des Avenières et de Veyrins-Thuellin

Par convention d'objectifs et de moyens en date du 3 avril 2002, la commune des Avenières a mis à disposition de l'Office de Tourisme – Syndicat d'Initiative des Avenières et de Veyrins-Thuellin un local aménagé et meublé situé 23 grande rue de Ciers pour l'exercice de ses missions.

L'Office de Tourisme ayant emménagé le 1^{er} mars 2010 dans des locaux neufs sis 110 avenue du Général Guillermaz, le Maire propose de signer un avenant à la convention en cours prenant en compte ce changement d'adresse (*Annexe n°1 jointe à la note de synthèse*).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE (20 présents+6 pouvoirs)

Chantal REY : « Je remercie Yvon THENAULT pour son aide technique, les services techniques et notamment Gilbert BUYAT. »

Philippe GUYON : « L'ancien Office de Tourisme est vendu ? »

Le Maire : « Le compromis est signé depuis longtemps. J'attends que le dossier de demande de permis de construire soit complété. L'architecte travaille sur le dossier pour finir le dépôt de permis de construire. »

Philippe GUYON : « La construction concerne l'intérieur ? »

Le Maire : « Oui. Il y a seulement un escalier extérieur côté Traboule. »

Josiane GIPPET : « C'est toujours une entreprise d'informatique ? »

Le Maire : « Oui. »

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2010-8-5 Rapport d'activité 2009 – Syndicat Energies de l'Isère (SE 38)

Le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE 38) publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le service public de distribution d'électricité et de gaz pour l'année 2009.

Le rapport a été annexé à la note de synthèse (*Annexe n°2*).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE (20 présents+6 pouvoirs)

Le Maire précise que le SE 38 regroupe 386 communes et 7 syndicats primaires d'électricité plus le département de l'Isère.

Le Maire livre quelques extraits du rapport.

1. L'activité du SE 38

Le Maire rappelle que conformément à ses statuts, le SE 38

- *exerce pour le compte des collectivités membres les droits et prérogatives résultant des textes législatifs et réglementaires relatifs à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique (loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation d'EDF) et du gaz naturel,*
- *participe à toute activité touchant à l'électricité et au gaz,*
- *organise tout service pour les attributions qui lui incombent,*
- *assure à la demande expresse des collectivités adhérentes des compétences ou des prestations de service.*

En 2009, les actions menées par le SE 38 ont été les suivantes :

- *exercer ses compétences obligatoires pour le compte des communes adhérentes, et en particulier le contrôle des concessions,*
 - ☞ *[Suite à l'ouverture du marché de l'électricité au 1^{er} juillet 2007, le service public de distribution de l'électricité fait intervenir principalement 3 partenaires : l'autorité organisatrice (SE38), le fournisseur d'électricité au tarif réglementé (EDF) et le distributeur (ERDF)].*
- *mener à bien la délégation de service public Gaz entamée depuis 2005,*
 - ☞ *[Contrairement à l'électricité, le gaz n'est pas un service obligatoire, et l'organisation de la distribution publique de gaz naturel doit répondre à des critères de rentabilité. De 1946 à 2003, la distribution publique de gaz naturel a été assurée en France par Gaz de France. L'opérateur historique a conservé depuis 2003 son monopole comme*

distributeur des communes déjà desservies. Les autres communes ne faisant pas l'objet d'une distribution publique de gaz peuvent concéder leur service public de gaz à toute entreprise agréée par le ministère chargé de l'énergie, si elles sont exclues du plan de desserte de Gaz de France ou si des travaux n'ont pas été engagés sur leur territoire dans les 3 ans.]

- *poursuivre la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification pour les collectivités adhérentes,*
- *répartir les crédits provenant de la redevance de concession électricité liée aux investissements, suivant les besoins prioritaires des communes,*
- *mettre en place des actions visant l'efficacité énergétique et le développement durable,*
- *informer les communes dans le domaine de l'électricité et du gaz et répondre aux questions techniques, administratives et juridiques qu'elles peuvent se poser.*
- *En 2009 le SE 38 a développé de nouvelles prestations à savoir : information sur le Plan Local d'Urbanisme, programme financier de pose anticipée de fourreaux.*

2. Les concessions gaz et électricité : ce que l'on peut retenir pour 2009

- *Redevance concession électricité, le SE 38 a perçu en 2009 en deux parties : 511 961 € + 2 072 099 € = 2 584 060 €*
- *Montée en puissance de l'activité maîtrise d'ouvrage (110% en nombre d'affaires ouvertes). 13.8 millions d'euros ont été investis en 2009 pour les travaux des communes.*
- *En matière de qualité d'électricité, le SE 38 dresse un constat inquiétant : dégradation durables des indicateurs de qualité de fourniture, diminution des investissements du concessionnaire et sensibilité accrue du réseau aux événements climatiques.*
- *Redevance concession gaz : le SE 38 a perçu en 2009 285 570 € de GRDF, 17 966 € de Gaz Electricité de Grenoble, 1500 € de Primagaz*
- *Evolution des contrats signés entre le SE38 et Gaz Electricité portant sur les modalités d'évolution du tarif et sur la mutualisation des consommations des bâtiments communaux permettant de bénéficier d'une tranche tarifaire adaptée.*
- *Poursuite de l'action visant au développement du gaz naturel*
- *Lancement du programme d'audit Energétique global sur le patrimoine communal : accompagnement des communes dans leur connaissance du patrimoine et dans leurs actions en vue de réduire et d'optimiser leur consommation d'énergie.*

Alain SOCIE : « La dégradation du service est visible. Les techniciens changent de service et ne connaissent pas le réseau. »

Yvon THENAULT : « La privatisation a fait que ce n'est plus ERDF qui intervient directement. Mais elle sous-traite à des entreprises. »

Josiane GIPPET : « Il y a des coupures d'électricité pour lesquelles la population n'est pas prévenue, ce qui pose problème. »

Le Maire : « En haut à gauche de la facture EDF, il y a un numéro de téléphone en 0800, le numéro permet d'avoir assez rapidement un technicien qui, quand il y a un problème, donne des informations sur la panne. Autre information, pour répondre à Mme GIPPET, les coupures ne sont plus annoncées individuellement aux usagers. C'est la commune qui est informée ainsi que quelques cas particuliers (par exemple les personnes sous assistance respiratoire). Au niveau communal, on affiche l'avis de coupure et on l'affiche sur le site. »

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2010-8-6 Acquisition de la parcelle AC n°534 – Réserve foncière

Une parcelle située à proximité de la salle des fêtes de Ciers est en vente actuellement.

Compte tenu de l'intérêt qu'elle présente pour l'aménagement futur de ce secteur et au vu de l'avis des Domaines, le Maire propose d'acquérir au prix de 80 000 € sur cette parcelle, limitrophe au parking, cadastrée AC n°534, propriété des conjoints SAVELLI, la surface de terrain nécessaire à cette opération et déterminée par un géomètre-expert (estimée à 1453 m²).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABST. : 1 – Jacky RAVAZ

Maryvonne SARAMITO ne prend pas part au vote.

Jacky RAVAZ : « C'est cher. »

Le Maire : « C'est le prix du mètre carré, c'est le prix que l'on voit dans les déclarations d'intention d'aliéner. »

Josiane GIPPET : « C'est à côté de la maison SAVELLI. »

Le Maire : « Oui. »

Jacky RAVAZ : « C'était le prix avant que ça plonge. Il y aurait moyen de négocier. »

Le Maire : « Cela a été fait. Il vaut mieux acheter en négociant avant la déclaration d'intention d'aliéner car il faut un motif d'intérêt général et un projet pour justifier une préemption. »

Jacky RAVAZ : « La gendarmerie c'est terminé, ça peut servir à quoi ? un parking pour la salle des fêtes ? »

Le Maire : « Oui dans un premier temps. Le jour où la salle des fêtes ne sera plus une salle des fêtes, cela pourrait faire de l'espace pour de l'équipement public, du logement... »

Jacky RAVAZ : « Y a-t-il une possibilité d'extension de la salle des fêtes ? Je ne vois pas l'intérêt de l'acquisition. »

Josiane GIPPET : « Un accès sécurisé sera la 1^{ère} chose à faire. »

Alain SOCIE : « Quand la commune aura les finances, il est vrai qu'il faudra penser à une salle des fêtes. On pourra améliorer l'accès dans un premier temps. »

IV. PERSONNEL COMMUNAL

2010-8-7 Mise en place d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans l'équipe d'entretien

La Commune a la possibilité de recruter des agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Ce type de contrat permet d'une part à l'agent bénéficiaire de se réinsérer dans la vie active ou de finaliser un projet professionnel, et d'autre part à l'établissement d'accueil d'obtenir une subvention de l'Etat minimisant le coût du contrat. Deux documents sont alors établis : une convention entre le Pôle Emploi et l'employeur, et un contrat de travail entre ce dernier et le bénéficiaire du dispositif.

Dans le cadre de ce dispositif, le Maire propose la mise en place d'un C.A.E. au sein de l'équipe d'entretien à compter du 11 octobre 2010.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer les conventions ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE (20 présents+6 pouvoirs)

Le Maire présente l'agent qui est recruté. Cette personne prépare actuellement le concours d'auxiliaire de puériculture en février-mars 2011. Elle est suivie par la Mission Locale Nord-Isère et a déjà effectué un stage au restaurant scolaire de Ciers, auquel elle a donné entière satisfaction. Afin de lui permettre d'acquérir une première expérience professionnelle en vue de la présentation de son examen, la commune lui propose le planning et les missions suivantes :

- ☞ Du 11/10/2010 au 10/04/2011 soit 6 mois,
- ☞ 20h de travail/semaine
- ☞ Ses missions : activité périscolaire au Centre social Jean Bedet de 16h30 à 18h00, nettoyage d'un étage de l'extension de l'école du Mollard Bresson de 18h00 à 21h30, diverses missions ponctuelles de remplacement au restaurant scolaire de Ciers.

Maryvonne SARAMITO : « Quel est le niveau de l'aide financière ? »

Le Maire : « L'aide est de 90%. »

Maurice NICOLAS : « Je croyais que le dispositif était terminé. »

Le Maire : « Notre dossier est passé dans les derniers et on a aucune certitude que le dispositif soit reconduit en 2011. »

Josiane GIPPET : « Il faudrait conseiller à cet agent de passer d'autres concours. »

Le Maire : « On lui transmettra votre conseil. Cet agent est suivi par la Mission Locale. »

V. QUESTIONS DIVERSES

Josiane GIPPET : « J'ai lu le document sur les décisions du Maire. J'ai remarqué que les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Ciers ont été réalisés par une entreprise d'Aoste. A-t-on des recours contre les mauvaises finitions ? »

Le Maire : « Je ne suis qu'à moitié satisfait du travail qui a été fait. Dans le coût global des travaux, il n'y a pas que les coûts des travaux de peinture mais aussi le plafond, les luminaires, les revêtements muraux. Au départ, on voulait se contenter de peindre et de nettoyer les moquettes mais elles ne pouvaient pas être nettoyées. On a alors commandé une étude acoustique pour déterminer les matériaux à poser en remplacement. On va demander prochainement à l'entreprise de revenir de façon amiable pour qu'elle puisse faire des reprises. Le budget était modeste. Les murs étaient " tordus " et la pose des plaques a été très difficile. »

Guillaume FAVIER : « J'étais au conseil d'école et j'ai appris que l'on n'avait plus d'intervenant musique alors que l'on finance la compétence. »

Le Maire : « A la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, dès le début du présent mandat, on s'est interrogé sur les subventions versées car elles ne cessaient de croître. Quand la Communauté de Communes du Pays des Couleurs a adhéré à l'Ecole de Musique Intercommunale, le coût était de 56 000 € et ne devait pas évoluer de façon significative. La cotisation est montée à 78 000 €. On voulait comprendre pourquoi. L' Ecole de Musique Intercommunale a deux compétences :

- l'enseignement de la musique à l'école : la Communauté de Communes du Pays des Couleurs a adhéré à cette compétence comme la Communauté de Communes des Vallons de la Tour du Pin, Corbelin, la Bâtie Montgascon et Chimilin,
- l'enseignement de la musique et de la danse en cours particuliers. La Communauté de Communes du Pays des Couleurs n'a jamais souhaité adhérer à cette compétence.

Il y a un budget par compétence. Ces budgets ne sont pas étanches. Les charges d'enseignants s'élèvent pour la première compétence à 1/3 du budget correspondant, pour la seconde aux 2/3 du budget qui lui est affecté.

Or les charges de structure étaient réparties pour les 2/3 sur la première compétence et un tiers sur la seconde. Donc on a travaillé sur une refonte des statuts par étape. Des votes successifs ont eu

lieu au sein de l'Ecole de Musique Intercommunale qui laissaient penser que les nouveaux statuts seraient adoptés. La Communauté de Communes du Pays des Couleurs avait fait une demande de retrait de l' Ecole de Musique Intercommunale pour faire pression et pour avoir une porte de sortie au cas où les statuts ne seraient pas adoptés.

La demande de retrait a été refusée. Au dernier vote, la majorité des membres qui avait accepté les nouveaux critères de gestion, a voté à bulletin secret et il ressort du vote que la modification des statuts a été refusée. La structure est devenue depuis ingouvernable. Il est devenu alors impossible de recruter des intervenants. Il a donc fallu que la structure fonctionne avec les moyens du bord et le personnel déjà en place. Des choix ont été faits. L'année dernière, des écoles n'avaient pas eu de cours car des recrutements n'avaient pas eu lieu faute de candidats. Cette année, les écoles qui n'avaient pas eu leurs heures ont bénéficié de ce service et d'autres pas.

A la première réunion de rentrée à l'Ecole de Musique Intercommunale, le président a proposé la dissolution de la structure. Il a sollicité un vote pour avis seulement car la dissolution doit être demandée par les collectivités adhérentes. Au final, c'est une écrasante majorité qui s'est prononcée favorablement au projet de dissolution.

Les structures adhérentes vont demander la dissolution de l'Ecole de Musique Intercommunale. A la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, la décision a été prise à l'unanimité hier soir. La dissolution est prévue le 31 août 2011. La volonté du conseil communautaire est cependant de maintenir les prestations destinées aux écoles. La Communauté de Communes du Pays des Couleurs travaille actuellement pour mettre ce service en place. Le mode de fonctionnement n'a pas encore été arrêté. L'orientation serait de creuser la piste du recrutement direct.

Un autre élément milite en faveur de la dissolution de la structure. En effet, elle est hébergée gratuitement dans des locaux de Veyrins-Thuellin suivant un bail emphytéotique. En contrepartie, elle devait prendre en charge les travaux d'entretien du bâtiment. Or, il n'y a jamais eu de travaux d'entretien. Comme il s'agit d'un établissement recevant du public, la commission de sécurité réalise des contrôles. Cette dernière a émis un avis très défavorable en soulignant notamment un risque d'effondrement du bâtiment. »

Jacky RAVAZ : « J'ai demandé la liste des personnes concernées par l'augmentation des taxes foncières et vous deviez interroger pour savoir si vous pouvez la transmettre. »

Le Maire : « J'ai adressé deux demandes concernant la possibilité de transmettre cette liste, l'une aux services fiscaux qui ne se sont pas prononcés en l'absence de textes, l'autre à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. On attend l'avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. »

Jacky RAVAZ : « J'aurais voulu connaître le nombre de personnes en emploi précaire. »

Le Maire : « On joindra au procès-verbal de séance un état précis sur le contrat d'accompagnement dans l'emploi en 2010. »

Jacky RAVAZ : « Je reviens sur la délibération de la vente du terrain près de la salle des fêtes. On rend un service au propriétaire car il aurait eu du mal à le vendre. »

Yvon THENAULT : « Lors d'un conseil municipal, vous avez évoqué la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase. »

Le Maire : « L'entreprise finalise les plans de renfort de toiture et les plans des locaux où serait stocké un onduteur. »

Josiane GIPPET : « Qui est l'entreprise ? »

Le Maire : « SOLIRA, son gérant est venu la présenter lors d'une précédente séance. »

Josiane GIPPET : « Il y a une entreprise aux Avenières à proximité de la salle des fêtes. »

Le Maire : « L'entreprise intervient différemment. Elle facture, comme beaucoup d'autres, ses prestations. Pour l'heure, nous n'avons pas les moyens d'un tel investissement. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Vous avez fait des devis pour l'isolation ? »

Le Maire : « C'est en cours de chiffrage. »

Yvon THENAULT : « Il y a eu des dégradations dans la rue Jean-Jacques Rousseau : on a arraché un panneau stop vers les Bourbes et cassé un miroir à 1h00 du matin la semaine dernière. Des œufs ont été lancés contre la façade d'un particulier. »

Le Maire : « On signalera les dégradations sur la voie publique. »

INFORMATIONS

- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 15 juin 2010 (Annexe n°3 jointe à la note de synthèse)
- Présentation du rapport sur le patrimoine arboré de la commune

Le Maire rappelle les éléments communiqués en séance du conseil le 15/06/2010 :

Sur la commune, 314 arbres ont été recensés sur les sites suivants : place du Champ de Mars, square De Faltans, église de Ciers, église de Buvin, école et cantine de Buvin, école et place de Curtille, parc du Jalérieu.

La canicule de 2003 et les sécheresses 2003-2004 ont affecté de nombreux arbres dans la région. Certains arbres des Avenières en ont également souffert, en particulier ceux qui se trouvent sur les zones concernées par des travaux de restructuration. Ils connaissent un stress supplémentaire : tassement des sols par les engins, vibrations, sections de racines, modifications de sols...

Globalement, l'état physiologique est

- bon pour 85% des arbres (arbre sain),
- moyen pour 11% (présence de quelques branches mortes, baisse de vitalité, croissance réduite),
- mauvais pour 4% (arbre dépérissant, nombreux éléments morts, descente de cime, gourmands fréquents sur les charpentières, croissance des rameaux quasi nulle).

En conclusion, le patrimoine arboré de la commune est en état moyen, ce qui s'explique par l'âge élevé des arbres, souvent centenaires, et les traitements passés traumatisants qui leur ont été appliqués, en particulier pour les platanes du Champ de Mars.

Le chancre coloré a pu accélérer et aggraver le processus de dégradation de l'état physiologique et sanitaire des platanes de la place du Champ de Mars. Des examens complémentaires sont en cours de réalisation pour confirmer sa présence.

Le Maire présente les conclusions de la commission arbres réunie le 16/09/2010 :

*☞ **Le champ de Mars :***

Les platanes qui encerclent le champ de Mars sont très âgés. Cependant, l'expertise d'un organisme spécialisé (FREDON) a révélé qu'aucun d'entre eux n'est affecté par le Chancre coloré, champignon mortel et contagieux nécessitant l'abattage de tous les platanes aux alentours.

La commission a décidé à court terme (au mois d'octobre) d'effectuer un élagage complet (en tête de chat) de l'ensemble des platanes du champ de Mars et d'abattre les 2 présentant un danger et signalés par l'ONF (n°25 et 26).

Les Services techniques de la commune seront chargés d'exécuter le travail et de préparer les espaces laissés libres pour une replantation l'année prochaine (le temps de fertiliser le sol).

A moyen terme, la commission a validé le remplacement systématique des platanes sur toute la ligne du haut du Champ de Mars à raison de 2 ou 3 platanes par année afin de créer un espace arboré plus harmonieux. (Du 26 au 39).

Une consultation auprès de pépiniéristes sera lancée en 2011 pour trouver des platanes de bonne qualité.

D'autre part, afin de lutter efficacement contre le « tigre » petit insecte parasite, les branches élaguées seront brûlées. Un traitement printanier des platanes fera l'objet d'une commande auprès d'une entreprise spécialisée pour réduire sensiblement le nombre de ces parasites.

☞ **Curtille :**

3 platanes à Curtille (1, 2, 7) formant un angle au croisement de la route de Curtille et de la rue Victor Hugo seront abattus par les Services Techniques et remplacés l'année d'après.

☞ **Buvin :**

4 platanes en première ligne (2, 4, 5, 6) sur le bord de route près de l'Eglise seront abattus par les Services techniques et remplacés l'année suivante.

L'idée de plantation d'arbres ou de massifs sur la terre plein central de la cour de l'église et d'un réaménagement des espaces verts a été évoquée.

☞ **Eglise de Ciers :**

Elagage cet automne par les Services Techniques

☞ **Parc du Jalérieu :**

De nombreux arbres du Parc présentent des signes de détérioration profonde qui incitent les experts de l'ONF à conseiller de nombreux abattages.

Les séquoias 24, 25, 26 et 27 devront être abattus par des spécialistes ainsi que le sapin n°40 et le tilleul n°39 proche des garages municipaux.

Une haie cachant le bâtiment a été évoquée pour un réaménagement de l'espace libéré.

Le groupe de cyprès dépérissants en face de la caserne des pompiers sera abattu par les Services Techniques. Des arbres fruitiers ou tilleuls (selon l'ONF) pourront les remplacer.

Le prunus n°1 à l'entrée du parc semble très altéré. (remplacement à prévoir)

Les tilleuls à droite de l'entrée devront faire l'objet d'une taille de spécialiste (selon ONF).

L'arbre n°3 juxtaposant le toit d'un bâtiment de la caserne devra être haubané.

Enfin, après constatation de branches qui cassent et présentent un danger pour les usagers du parc, une expertise a été demandée pour définir un programme d'entretien (ou d'abattage).

☞ **Avenue Carouge :**

Plusieurs emplacements en bordure de voie devront être l'objet de plantation d'arbres (type de ceux du passage du Rhône, non encombrants)

☞ **Square De Faltans :**

Taille des platanes prévue cet automne (à renouveler tous les 2 ou 3 ans selon ONF)

☞ **Conclusion :**

Entretien automnal des platanes par les Services techniques (Abattage, élagage) sur tous les 7 sites évoqués.

Appel à une entreprise spécialisée pour l'abattage des gros arbres (Parc du Jalérieu) et pour la taille des spécimens délicats (marronniers Avenue Guillermaz, arbres de la Mairie et des écoles, de la place de la liberté et peut-être du parc Jalérieu)

Les autres sites tels que l'école de Curtille ou bien celle de Buvin ne présentent pas d'arbres devant faire l'objet d'une attention particulière.

Emmanuel GUTIERREZ : « Pour les deux arbres dangereux au Champ de Mars, vous allez les couper ? »

Le Maire : « Oui dans les meilleurs délais. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Comment allez-vous faire pour enlever les racines ? »

Le Maire : « On les broie sur place avec une machine qui s'appelle une grignoteuse. »

Philippe GUYON : « Les marronniers, c'est une bêtise. Ils sont malades. »

Le Maire : « Il y en a qui ont été changés car à la commande c'étaient des marronniers stériles. Or dans le lot qui a été livré, il y en a qui produisaient des marrons. »

Alain SOCIE : « Dans le parc du Jalérieu, les numéros 9-10-11-12 ont des branches longues qui cassent. Il faudrait mettre un panneau pour dire qu'il est déconseillé de stationner dessous. »

Jacky RAVAZ : « Ce sont des bois qui peuvent être commercialisés ? »

Le Maire : « Oui peut-être les séquoias. Une entreprise va venir sur place pour les voir. »

- Cérémonie du 11 Novembre 2010
- Prochain conseil municipal le 9 décembre 2010

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h32.

Fait aux Avenières, le 22 novembre 2010

Le Maire,

Gilbert MERGOND